

COMMISSION DES PRODUITS DE FERME DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ARRÊTÉ N° 2023-04

Conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi sur les produits naturels*, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick prend l'arrêté suivant :

TITRE ABRÉGÉ

1. Le présent arrêté peut être cité sous le titre « **Arrêté aux prix du gros et détail** ».

ARRÊTÉ

2. Les prix minimums et maximums de la vente en gros dans la province du Nouveau-Brunswick pour les produits de lait de consommation suivants sont :

CATÉGORIE 1(A) : Homogénéisé, 2%, 1% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles.

	VENTE EN GROS	
	MINIMUM	MAXIMUM
CATÉGORIE 1(A)		
Homogénéisé, 1%, 2% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles		
Distributeur automatique de lait de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	42,83\$	52,11 \$
Distributeur automatique de lait de 20 litres	40,83 \$	49,68 \$
Distributeur automatique de lait de 10 litres	20,60 \$	25,06 \$
Distributeur automatique de lait de 5 litres	10,40 \$	12,65 \$
Pot de 4 litres	8,02 \$	9,76 \$
Sac en polyéthylène de 4 litres	7,77 \$	9,45 \$
Pot de 2 litres	4,12 \$	5,01 \$
Carton de 2 litres	4,09 \$	4,98 \$
Pot de plastique de 1 litre	2,03 \$	2,47 \$
Carton de 1 litre	2,03 \$	2,47 \$
Bouteille de plastique de 473 ml	1,16 \$	1,41 \$
Carton de 473 ml	1,12 \$	1,36 \$
Carton de 237 ml	0,63 \$	0,77 \$
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,42 \$	0,51 \$
Carton de 200 ml durée de vie prolongée	0,49 \$	0,59 \$
Carton de 125 ml	0,41 \$	0,49 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	5,77 \$	7,02 \$

Lait biologique, lait blanc et chocolat (1%, 2% et 3.8%)

Sac en polyéthylène de 4 L	12,09 \$	14,71 \$
Carton de 2 litres	6,12 \$	7,45 \$
1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	5,00 \$	6,08 \$
1.5 litre micro-filtre, biologique	5,38 \$	6,55 \$
1 litre carton	3,06 \$	3,72 \$

Lait au chocolat, lait aromatisé et lait de beurre

Distributeur automatique de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	45,03 \$	54,79\$
Distributeur automatique de 20 litres	43,03 \$	52,35\$
Pot de 4 litres	8,76 \$	10,66\$
Sac en polyéthylène de 4 litres	8,51 \$	10,35 \$
Pot de 2 litres	4,43 \$	5,39 \$
Carton de 2 litres	4,39 \$	5,34 \$
Pot de plastique de 1 litre	2,17 \$	2,64 \$
Carton de 1 litre	2,17 \$	2,64 \$
Bouteille de plastique de 473 ml	1,25 \$	1,52 \$
Carton de 473 ml	1,21 \$	1,47 \$
Carton de 237 ml	0,67 \$	0,81 \$
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,60 \$	0,73 \$

Lait de poule

Carton de 2 litres	4,89 \$	5,95 \$
Carton de 1 litre	2,47 \$	3,01 \$
Pot de plastique de 1 litre	2,47 \$	3,01 \$

Lait ayant subi un traitement spécial [microfiltration et ultra-pasteurisation, (écrémé, 1% 2%, 3% et 3.25%)]

1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,03 \$	4,90 \$
Carton de 2 litres	4,49 \$	5,46 \$
Carton 2 litres chocolat	4,87 \$	5,93 \$
1,5 litre micro-filtré	5,78 \$	7,03 \$
Carton de 1 litre	2,26 \$	2,75 \$

Lait ayant subi ultrafiltration et avec 75% de protéine ajoutée et réduit en lactose et sucre (écrémé, 1%, 2%, 3%, 3.25% et chocolat)]

1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,57 \$	4,34 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	5,29 \$	6,44 \$

Lait ayant subi ultrafiltration et avec 50% de protéine ajoutée, sans lactose et réduit en sucre (écrémé, 2%, 3.25% MG et chocolat)]

240 ml PET (polyéthylène téréphtalate)	1,28 \$	1,56 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,86 \$	4,70 \$

Lait ambiant 2% MG

1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,91 \$	4,76 \$
---	---------	---------

Lait ultra-haute température (UHT) de longue conservation

1 litre blanc	2,44 \$	2,97 \$
473 ml blanc	1,95 \$	2,37 \$
473 ml chocolat	1,95 \$	2,37 \$
310 ml chocolat	1,28 \$	1,56 \$
237 ml chocolat	0,94 \$	1,14 \$
237 ml blanc	0,94 \$	1,14 \$
200 ml blanc	0,83 \$	1,01 \$
200 ml chocolat	0,83 \$	1,01 \$

Lait en teneur réduite en lactose

Sac en polyéthylène de 4 litres	9,81 \$	11,94 \$
Carton de 2 litres	5,23 \$	6,36 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,51 \$	5,49 \$
1.5 litre chocolat PET (polyéthylène téréphtalate)	4,78 \$	5,82 \$
1,5 litre micro-filtré, sans lactose	4,78 \$	5,82 \$
Carton de 1 litre	2,68 \$	3,26 \$
Bouteille de plastique de 310 ml	1,45 \$	1,77 \$

Boisson Nutritionnel au lait ayant subi ultrafiltration avec 30 g de protéine, sans lactose (Chocolat, Caramel salé et Vanille)

340 ml PET (polyéthylène téréphtalate) - (caisse de 18 bouteilles)	23,11 \$	28,11 \$
--	----------	----------

Catégorie 1(B)

Crème légère

Carton de 473 ml	1,50 \$	1,83 \$
------------------	---------	---------

Crème aromatisée

460 ml PET (polyéthylène téréphtalate)	3,12 \$	3,80 \$
Carton de 473 ml	1,99 \$	2,43 \$

Crème biologique	2,39 \$	2,91 \$
473 ml 10% mg carton	4,55 \$	5,54 \$
1 litre 10% carton		

Crème à céréales

Distributeur automatique de 20 litres	61,16 \$	74,40 \$
Distributeur automatique de 10 litres	30,55 \$	37,16 \$
Carton de 1 litre	3,07 \$	3,74 \$
1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,15 \$	3,84 \$
Carton de 1 litre sans lactose	3,49 \$	4,25 \$
Carton de 473 ml	1,60 \$	1,95 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	6,78 \$	8,25 \$

Crème à café/crème de table

Distributeur automatique de 20 litres	74,46 \$	90,59 \$
Distributeur automatique de 10 litres	37,22 \$	45,28 \$
Distributeur automatique de 5 litres	18,69 \$	22,74 \$
Carton de 1 litre	3,79 \$	4,61 \$
Carton de 473 ml	1,95 \$	2,37 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	7,96 \$	9,68 \$

Crème à fouetter

Distributeur automatique de 20 litres	118,29 \$	143,91 \$
Carton de 1 litre	5,96 \$	7,25 \$
Carton de 473 ml	2,97 \$	3,61 \$
Carton de 237 ml	1,50 \$	1,83 \$
Carton de 473 ml en teneur réduite en lactose	3,49 \$	4,24 \$

3. Le prix de vente au détail du lait homogénéisé, 2 %, 1 %, écrémé et au chocolat, peu importe le contenant, ne sera pas inférieur au prix de vente en gros minimum énuméré dans l'arrêté.

4. **Promotion croisée sur certains produits**

Nonobstant l'article 3 et à la demande d'un détaillant, la Commission peut autoriser des promotions de produits qui améliorent la consommation et augmentent les ventes globales de lait.

5. **Allègement dans l'établissement du prix du lait**

Nonobstant l'article 3 et à la demande d'un détaillant, la Commission peut autoriser un congé de fixation du prix du lait. Deux fois par année civile, pendant une période de 10 jours, les formats de 2 ou 4 litres de lait homogénéisé, 2 %, 1 %, écrémé ou chocolaté peuvent être vendus jusqu'à un maximum de 25 cents/litre de moins que le prix minimum de vente au détail.

6. L'Arrêté 2023-01 est par les présentes abrogé.

7. Le présent arrêté entre en vigueur le 1 juin, 2023.

Fait à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 31 mai 2023.



Robert Shannon, président